

Synthèse des débats du Forum de discussion

Ce document est la synthèse des échanges des professionnels du forum. Il ne s'agit donc que d'avis et de points de vue des membres de la liste de discussion.

LA QUESTION DU MOIS	Rédacteur: V.DUFOUR
Quels sont les organismes de certification agréés pour le label BBC 2005 ? Effinergie est la marque de promotion du label officiel « Bâtiment Basse Consommation Energétique, BBC 2005 » instauré par l'arrêté du 3 mai 2007. 4 organismes certificateurs sont reconnus par l'Etat et accrédité par la COFRAC pour délivrer le Label BBC 2005 : → CERTIVEA pour les bâtiments tertiaire (scolaire, bureau...) → CERQUAL pour les immeubles collectifs et les habitats individuels groupés → CEQUAMI pour les maisons individuelles en milieu diffus → PROMOTELEC pour les logements groupés ou en milieu diffus Toutefois l'association QUALITEL et CERQUAL restent attachés à leur référentiel de certification. Ainsi la performance énergétique traduite par le label BBC 2005 sera rattachée à une certification globale Qualitel ou Habitat & Environnement. Cela signifie que les labels énergétiques définis par l'Etat seront traduits en option des certifications Qualitel et Habitat & Environnement. Ex Habitat & Environnement Performance	<u>Contributeurs:</u> 7660 : Vincent Rigassi 7661: Thomas Jusselm 7665 : François Vallet 7681 : Karine Pellerey <u>Renvois vers d'autres références :</u> http://www.effinergie.org/xwiki/bin/download/Main/telechargements/Effinergie_referentielecthnique.pdf

Synthèse des débats du Forum de discussion

LES BREVES DU MOIS

Comptage de l'eau

La loi 2006-1772 du 30/12/2006 et son article L 135-1 puis le décret d'application n°2007-796 du 10 mai 2007 rendent obligatoire le comptage individuel (eau froide) pour tous les immeubles d'habitation (sauf logements-foyers) dont le permis de construire sera déposé après le 12 novembre 2007.

Contributions:

7771 : François Vallet

Recycler les lampes à économie d'énergie

On connaît les avantages des lampes à économie d'énergie par rapport aux ampoules à filament. Ce que l'on sait moins, c'est qu'elles contiennent une infime part de mercure, constituant ainsi des déchets dangereux en fin de vie. Créé en 2005 par plusieurs fabricants de lampes, Recyclum a pour objet d'organiser en France la collecte et le recyclage des lampes usagées détenues par les particuliers et les professionnels. Cet organisme tire aujourd'hui un bilan positif des six premiers mois d'existence de la filière. 378 producteurs sont déjà adhérents, 4 609 points de collecte ont été mis en place, et **4 millions de lampes ont été collectées**. (un bon début !) D'ici la fin 2007, Recyclum souhaite augmenter encore le nombre de points de collecte pour obtenir un taux équivalent à 38 % du gisement. Des objectifs qu'il est urgent d'atteindre, puisque **80 millions de ces lampes arrivent en fin de vie en 2007**. Afin de savoir où déposer vos lampes usagées, Recyclum met à disposition un outil de géolocalisation sur son site Internet.

www.recylum.com

Contributions:

7703 : Vesna Truchetet

Synthèse des débats du Forum de discussion

Fnaim : comment associer immobilier ancien et développement durable ?

Voici les 15 propositions de la Fnaim faite dans le cadre du grenelle de l'environnement.

- 1 - Etablir un véritable état des lieux du niveau de consommation pour l'immobilier existant.
- 2 - Fixer et hiérarchiser au niveau national des priorités de traitement des logements et immeubles les plus énergivores et à forte émission de gaz à effets de serre (GES).
- 3 - Préconiser des travaux simples et accessibles qui tendent à une consommation moyenne par logement de 150 KW/m²/an.
- 4 - Fournir aux professionnels de l'immobilier des référentiels et des méthodes opérationnelles nationales, afin que soit relayée auprès des propriétaires l'information relative à la mise en œuvre de travaux liés au développement durable.
- 5 - Faire établir avant les travaux un certificat plus approfondi que le diagnostic, tenir les intervenants à une véritable obligation de résultat.
- 6 - Former les diagnostiqueurs réalisant le DPE (diagnostic de performance énergétique) aux techniques et solutions en matière de développement durable.
- 7 - Entreprendre une communication efficace et pédagogique à destination des propriétaires d'aujourd'hui et de demain.
- 8 - Mettre en place un dispositif de crédit d'impôt plus incitatif que celui existant à ce jour pour les immeubles achevés depuis plus de deux ans.
- 9 - Modifier la loi su 10 juillet 1965 afin de redéfinir ce que regroupent les travaux d'économie d'énergie, pour pouvoir les englober dans une nouvelle catégorie non exhaustive, plus large et plus souple, qui pourrait s'intituler «travaux visant au développement durable».
- 10 - Faciliter la prise de décision concernant ces travaux lors des assemblées générales de même que l'accès aux parties privatives pour leur réalisation.
- 11 - Rendre obligatoire la constitution de provisions spéciales dans les immeubles soumis au statut de la copropriété.
- 12 - Faire en sorte que les provisions ainsi constituées restent attachées au lot en cas de mutation.
- 13 - Créer en parallèle un produit bancaire simple et défiscalisé, non plafonné.
- 14 - Modifier la loi du 6 juillet 1989 afin de faciliter la réalisation des travaux par le propriétaire bailleur visant une économie d'énergie.
- 15 - Mettre en place un label valorisant le développement durable dans le parc immobilier ancien.

Contributions:

7728: Guy Archambault

Synthèse des débats du Forum de discussion

LES ACTUALITES DU MOIS	
Site sur Maison Passive Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de visiter le site "maison.passive" voici le lien suivant : http://maison.passive.free.fr/ Ce site est composé de brèves sur l'actualité, des produits, etc....	<u>Contributions:</u> 7760 : Yves Belmont
Parution du 16^{ème} numéro de la revue Habitat Naturel Les thèmes suivant sont notamment abordés : ▪ Interview : Nathalie Kosciusko-Morizet prépare le Grenelle de l'environnement ▪ Maison Bioclimatique en Seine-Maritime ▪ Bois massif et toiture végétalisée ▪ Maisons en paille à bottes porteuses ▪ Le puits canadien pas à pas ▪ Pompes à chaleur : comment s'y retrouver ? ▪ Le chanvre isolant par voie sèche ▪ La piscine naturelle de Germigney	<u>Contributions:</u> 7768 : Guy Archambault
Documentation sur le site du Fraunhofer Institut Bauphysik (IBP) Deux articles en Français sur ce site : ▪ un article sur les parois vapeur progressifs et adaptatifs, ▪ une présentation du logiciel WUFI de simulation dynamique des transferts couplés de chaleur et de masse dans les composants du bâtiment.	<u>Contributions:</u> 7732 : François Vallet